

Conseil Municipal du Vendredi 10 juillet 2020
20H30 - Mairie de Montrollet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjoints) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina (arrivée à 21h30), VAN MALDEGHEM Sébastien.

Absent(s) : néant

Excusé(s) : RAYMOND Amandine, BUISSON Michel (Pouvoir à SAVY Benoît).

Secrétaire de séance : GRAVELAT Virginie.

ORDRE DU JOUR

Désignation des délégués municipaux à l'élection sénatoriale.

Le Maire indique que les élections sénatoriales auront lieu en Charente le 27 septembre 2020. Elles mobilisent les grands électeurs. Il décrit ensuite le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués titulaires et des suppléants. C'est un scrutin secret majoritaire à deux tours sans débat qui se voit dans un premier temps élire le délégué puis dans un second les suppléants. Le Maire propose sa candidature sur le poste de délégué titulaire de la commune. Il est élu à l'unanimité.

Puis il est constitué une liste de trois suppléants : BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno et FERRAND Patrice. Ils sont élus à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public au lotissement de Pluyant.

Le Maire explique que le Conseil municipal a répondu favorablement à la demande de mise en place d'un point lumineux par Mr TECHER habitant le lotissement de Pluyant datée du 7 novembre 2019. En effet, son foyer est loin de tout éclairage public alors même qu'il fait parti intégrante du lotissement. Le Conseil municipal avait donc diligenté le SDEG pour une étude technique de faisabilité. Il en ressort qu'il est tout à fait possible d'utiliser un mât existant pour poser une crose et une lanterne supplémentaire. Trois propositions techniques sont faites par le SDEG concernant trois lanternes différentes :

- 1. Lanterne EKKOS 50W équipée d'une lampe à décharge pour un montant de 565,04€ TTC dont la part communale serait de 276,91€.
- 2. Lanterne FREEZE équipée de 16 Led 38W pour un montant de 690,06€ TTC dont la part communale serait de 329€.
- 3. Lanterne BENTO équipée de 24 Led 75W pour un montant de 700,14€ dont la part communale serait de 333,20€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition 3.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Le Maire mentionne qu'une commission communale des impôts directs doit être instaurée dans chaque commune consécutivement au renouvellement des équipes municipales. Elle donne chaque année son avis sur les modifications de statuts des habitations recensées par l'administration fiscale. Pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée d'un président de commission, 6 titulaires et 6 suppléants. Cette commission est proposée à l'administrateur général des finances publiques qui désigne les commissaires.

Le Maire indique que l'adjoint délégué à la CCID sera Bruno SERAFINI et propose la liste des personnes suivantes : Michel BUISSON, Patrice FERRAND, Marinette SAINCLAIR, Béatrice DEVEAUTOUR, Serge BEAU, Pierre CHENE, Thierry VILLEGGER, Jacques FOURGEAUD, Daniel MARTIN, Jean Pierre BLOIS, Céline BOUTAUD, Michel DEVEAUTOUR, Laetitia BOUROTTE, Jean-Pierre PICHON, Sandrine THIBAUT, Didier TETAUD, André PATIER, André CHESSE, Lindsay COX, Jean Luc BROSSEAU et Guillaume PRELADE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Remboursement des frais de mandat aux élus municipaux.

Le Maire indique que la loi permet d'accorder aux élus locaux le remboursement de certains frais engagés dans l'exercice de leur mandat notamment ceux concernant le déplacement des membres du Conseil en représentation à l'extérieur de la commune. Le Maire explique vouloir mettre en place cette compensation financière sur la commune pour tous les membres du Conseil municipal amenés à se déplacer en dehors de la commune pour une représentation municipale. En effet, les élus locaux donnent aujourd'hui de leur temps, de leur énergie au détriment de leurs vies familiale et professionnelle. Ils ne doivent pas en être financièrement désavantagés. Ainsi il propose de mettre en place ces remboursements sur présentation d'un état de frais encadrés par le décret d'application n°2005-235 du 14 mars relatifs aux remboursements des frais engagés par les élus. Ces états de frais lui seront transmis avec justificatifs pour validation avant la mise en paiement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions et informations diverses.

Élection des membres de la commission d'Appel d'Offre.

Le Maire explique au Conseil municipal que les modalités de nomination de la commission d'Appel d'Offre imposent de mettre en place un vote à bulletin secret. Cette procédure n'a pas été suivie lors de la mise en place du Conseil municipal. Il convient donc de rectifier. Le Maire ouvre les candidatures. Pierre CHENE, Sébastien VAN MALDEGHEM et Patrice FERRAND se dévoilent. Il est procédé au vote par scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Présentation de la Feuille d'infos communale.

Le Maire présente la feuille d'infos communale n°9 exposant l'organisation de la nouvelle équipe municipale à tous les citoyens de Montrollet. Elle sera distribuée par les élus référents de zone dans leur périmètre respectif. Ainsi au début de la semaine 29, tous les foyers de la commune auront eu connaissance de la nouvelle organisation.

Présentation de la mise en place du C.C.A.S.

Le Maire demande à Céline BOUTAUD de faire un point sur l'installation du C.C.A.S qui a eu lieu le vendredi 19 juin 2020 à 20h à la Mairie. Céline BOUTAUD annonce que lors de cette séance elle a été élue à la Vice Présidence du C.C.A.S et qu'elle animera donc la structure en l'absence du Maire. Elle décrit les différentes thématiques sur lesquelles travailleront les membres dans les mois à venir notamment les aides aux plus jeunes (Permis de conduire, inscription universitaire ...) et aux plus âgés (appréhension des situations de dépendance ou mobilités).

Remplacement de la chambre froide de l'Auberge de la Marchadaine.

Le Maire indique que les gérants de l'Auberge de la Marchadaine ont fait part d'une panne sur la chambre froide de la cuisine. Les agents techniques ont de suite apporté à l'auberge le frigo traiteur de la salle Jean BUISSON. Le Maire demande à Bruno SERAFINI de décrire les devis de remplacement de la chambre froide qu'il s'est chargé de recueillir. Le premier émane de la société Comptoir de Bretagne, l'armoire réfrigérée deux portes de 1 300 L sur roulettes avec ventilation est proposée à 1 790€ H.T. Le second provient de la société Equip'froid, l'armoire réfrigérée deux portes de 1 300 L sans roulettes (en option) avec ventilation est proposée à 2 137,50€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la proposition de la société Comptoir de Bretagne à l'unanimité.

Entretien du cimetière

Le Maire informe le Conseil municipal que les deux agents techniques ont passé toute la semaine à travailler à l'entretien du cimetière. Pour que celui-ci soit complet, il reste dans la partie récente encore un ou deux jours de travail qui seront réalisés dès le début de semaine prochaine. Il propose aux élus de la sous-commission cimetière de s'y rendre afin de constater l'effet du travail réalisé mais aussi de poursuivre leur réflexion sur son réaménagement conformément aux contraintes réglementaires imposées à son entretien. Il rappelle également que la commune ne peut se substituer aux concessionnaires dans l'entretien de leurs espaces sépulcrales. Une communication sera réalisée à cet effet dès le mois de septembre 2020.

SAVY Benoît - Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.
GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.